



COMMUNAUTE DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

NOTE SYNTHÉTIQUE
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

BUDGET PRINCIPAL 67000

Conformément à l'article L 2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de communes Celavu Prunelli ; elle est disponible sur le site internet de la communauté de communes.

Le budget d'une Communauté de communes Celavu Prunelli se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la Communauté de communes Celavu Prunelli, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la Communauté de communes Celavu Prunelli.

I. COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNÉE 2024**1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES**

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget 2024 s'élèvent à 6 797 206,32 €.

Les charges de personnel représentent 3 436 437,06 €. Outre le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents titulaires absents, il faut tenir compte de l'indemnité inflation, de l'évolution du point d'indice et des montants des cotisations pour expliquer cette évolution. De même il est nécessaire de prendre en compte les nouveaux recrutements opérés courant 2023 dans le cadre du développement des services de l'intercommunalité et qui pèsent pour une année complète en 2024 (ALSH de Bocognano, crèche d'Ocana).

Les charges à caractère général augmentent légèrement (950 518,95 €), mais restent néanmoins maîtrisées compte-tenu du contexte économique.

Les atténuations de produits sont constituées par le reversement d'attribution de compensation aux communes de Tolla et Ocana (480 000 €), les prélèvements dits FNGIR (18 508 €) et les prélèvements FPIC (58 536,00 € en hausse).

Les indemnités de fonction des élus s'élèvent à 61 077,66 €.

Les autres charges de gestion courantes s'élèvent globalement à 1 851 355,31 € : cotisation au SYVADEC versée au titre du traitement des ordures ménagères s'élève à 1 032 627,20 € ;





Subventions d'équilibre aux budgets annexes (159 556,75 € à l'OTI ; 288 000,00 € à la station d'Ese) ; Subventions aux associations de droit privé (126 210,10 €) ; reversement de la taxe de séjour collectée (135 896,70 €) ; Reversement de primes aux bénéficiaires de l'OPAH (39 002,00 €).

Les charges financières (intérêts d'emprunts) sont nulles puisqu'aucun emprunt ou ligne de trésorerie ne grèvent le budget de l'intercommunalité.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2024 s'élèvent à 7 549 177,98 € (sur des recettes totales de fonctionnement de 7 818 275,34 €) : 168 530,75 € d'atténuation de charge représentent les versements de primes d'assurances (personnel absent et sinistres) ; 526 919,80 € de produit de vente des services (cantines scolaires, crèches, centre de loisir, activités de loisir, etc.) ; 4 729 211 € de produits résultant des impôts et autres taxes ; 2 122 931,72 € de dotations de nos partenaires (CAF, Collectivité de Corse, MSA, Etat). Les dotations de l'État sont stables.

3. CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement brute, qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à 2 713 403,77 €. Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette.

La capacité d'autofinancement nette, qui correspond à la capacité d'autofinancement brute amputée du remboursement du capital de la dette, s'élève à 2 713 403,77 €. Elle constitue une partie des fonds propres qui permettent de financer les investissements sans recourir à l'emprunt.

Le niveau de l'autofinancement élevé.

Le résultat de fonctionnement, qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement, s'élève à 3 115 117,47 €. Le conseil communautaire a décidé d'affecter - 401 713,70 € au financement du déficit de la section d'investissement. Le solde (2 713 403,77 €) a été reporté en section de fonctionnement du BP 2025.

4. SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES

Les dépenses d'investissement 2024 s'élèvent à 1 636 598,94 €. Plusieurs opérations n'ont pas été réalisées intégralement ou n'ont pas pu débiter et sont inscrites en restes à réaliser s'élèvent à 3 613 639,97 €.

5. SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Les investissements réalisés ont été financés par des fonds propres et des subventions extérieures.

Le Fonds de compensation de la TVA, s'élève à 150 408,07 €.

Les subventions obtenues atteignent 766 211,10 €.

Les excédents de fonctionnement capitalisés s'élèvent à 203 564,92 €.

Les dotations aux amortissements des biens abondent les recettes d'investissement à hauteur de 515 831,75 €.



II. BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE 2025

Le budget prévisionnel de Communauté de communes Celavu Prunelli doit répondre au principe d'équilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être voté en termes identiques. Néanmoins le BP 2025 est voté en suréquilibre de recettes (dépenses moins importantes que les recettes).

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

Les dépenses prévisionnelles réelles de fonctionnement du budget 2025 s'élèvent à 9 020 554,00 €.

Les charges de personnel représentent 4 020 000,00 €. Outre le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents titulaires absents, il faut tenir compte de plusieurs facteurs impactant la prévision : augmentation très importante des cotisations retraites CNRACL, Progressions de carrières des agents (GVT) ; instauration de participations sociales nouvelles par l'employeur (titres restaurants notamment). De même il est nécessaire de prendre en compte les nouveaux recrutements prévus courant 2025.

Les charges à caractère général s'élèveront à 1 907 554,00 €.

Les atténuations de produits (711 000,00) sont en hausse, notamment en raison de la prévision d'une hausse des prélèvements de l'Etat sur nos recettes (Dispositif DILICO pour la contribution des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics).

Les indemnités de fonction des élus sont stables (70 000€)

Les autres charges de gestion courantes s'élèvent globalement à 1 851 355,31 € et sont en progression nette.

Les charges financières (intérêts d'emprunts) sont nulles puisqu'aucun emprunt ou ligne de trésorerie ne grèvent le budget de l'intercommunalité de 2025.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2025 s'élèveront à 7 559 410,00 € (sur des recettes totales de fonctionnement de 10 272 813,77 €) : 60 000,00 € d'atténuation de charge représentent les versements de primes d'assurances (personnel absent et sinistres) ; 511 000,00 € de produit de vente des services (cantines scolaires, crèches, centre de loisir, activités de loisir, etc.) ; 4 860 603 € de produits résultant des impôts et autres taxes ; 2 127 307,00 € de dotations de nos partenaires (CAF, Collectivité de Corse, MSA, Etat). Les dotations de l'État sont globalement à la hausse.

Le report des excédents de fonctionnement de 2024 s'élève à 2 713 403,77 €.

3. SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES

Plusieurs opérations ont débuté en 2024 et vont se poursuivre. Les Restes à réaliser s'élèvent ainsi à 3 613 639,97 €. Le programme d'investissement de l'année 2025 s'élèvera à 2 297 934,00 €.



Globalement les dépenses d'investissement atteindront une prévision de dépense de 5 911 573,97 € (hors dépenses d'amortissements).

La dette étant nulle. Aucun remboursement de capital d'emprunt n'est prévu.

4. SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Les investissements réalisés seront financés par des fonds propres et des subventions extérieures.

Le Fonds de compensation de la TVA, s'élèvera à 825 965,02 €.

Les subventions attendues atteignent 3 948 217,40 €.

Les excédents de fonctionnement capitalisés s'élèvent à 401 713,70 €.

La capacité d'autofinancement prévisionnelle dégagée par la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement s'élève 732 933,98 € pour l'année 2025.

5. ANALYSE DE LA DETTE

Au 1er janvier 2025, la dette de la Communauté de communes Celavu Prunelli est nulle.

CONCLUSION

Le budget prévisionnel 2025 s'inscrit dans une stratégie de développement soutenu des services à la population, tout en préservant une dynamique d'investissement significative. Le niveau élevé des excédents de fonctionnement cumulés ces dernières années constitue un levier de flexibilité financière appréciable. Toutefois, la progression soutenue des charges de fonctionnement, conjuguée à une évolution modérée des recettes, impose une gestion rigoureuse et une vigilance accrue afin de garantir la soutenabilité financière à moyen terme.

Fait à Bastelicaccia le 10 avril 2025

**Le Président,
Noël-Dominique LIVRELLI**